EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEFRANCOEUR (41)

Nombres de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mil dix-neuf
Le 18 septembre, à 18h30
Le Conseil Municipal de la commune de Villefrancoeur dûment convoqué par monsieur le Maire Pierre MONTARU, s'est réuni en session ordinaire, Salle des délibérations à la Mairie.

MAIRIE DE VILLEFRANCOEUR 41 (Loir-et-Cher)

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2019.

PRESENTS : MONTARU Pierre, LUTINIER Thierry, RABIER Chantale, ELBORY Dominique, AUBINEAU Rodolphe, L'HUMEAU Fabrice, HELLUIN Clément, SURGEON Marie-Noëlle, OURY François.

ABSENTS EXCUSES : BOULAY Michael, LECUIR Olivier

ABSENTS REPRESENTES :

Secrétaire : AUBINEAU Rodolphe.

Délibération n° 8 du 18 septembre 2019

Motion contre la fermeture des trésoreries de proximité

Rapport de monsieur le Maire :

La Direction générale des finances publiques projette d'organiser une profonde restructuration de son réseau d'implantations sur l'ensemble du territoire national pour permettre d'absorber les 15000 à 30 000 suppressions d'emplois redoutées d'ici la fin du quinquennat du Président de la République.
40 000 emplois ont déjà disparu dans cette administration depuis 2002.
Les directions locales finalisent actuellement un plan de suppressions des trésoreries de proximité et de regroupement de services, éloignant toujours plus les usagers du service public.
Dans le Loir-et-Cher, dans les trois dernières années, six trésoreries ont déjà fermé : Salbris, Selles/Cher, Veuzain, Marchenoir, Montoire-sur-le-Loir, Saint-Aignan, qui se rajoutent à celles qui avaient déjà disparu, Beauce-la-Romaine, Mennetou/Cher, Herbault, Neung/Beuvron et Droué.
Dans le même temps, le service des impôts de publicité foncière de Romorantin et de Vendôme ont été fusionnés avec ceux de Blois, le service des impôts des entreprises de Vendôme et de Romorantin vont disparaître d'ici deux ans.

Dans un courrier du 28 juin dernier, l'intersyndicale de la DDFIP 41 nous alertait de la volonté de la direction départementale des finances publiques de fermer toutes les trésoreries de proximité situées hors des sous-préfectures.
Les trésoreries de Mondoubleau, Morée, Montrichard, Mer, Bracieux, Contres et Lamotte-Beuvron sont concernées.

Ces restructurations auront nécessairement un impact sur l'appui et le conseil délivrés par les comptables publics aux communes.
Les usagers devront par ailleurs rejoindre les centres urbains pour pouvoir se rendre dans les services de la DGFIP à même de les assister pour accomplir leurs formalités administratives. Ces services, déjà surchargés, connaissent par ailleurs une réduction des horaires d'ouverture au public.
Les services dématérialisés ne sont pas accessibles à toutes les populations et dans tous les territoires.
Ces mesures traduisent, une fois de plus, l'abandon par l'État des territoires ruraux alors même que le besoin de services publics de proximité et de qualité n'a jamais été aussi prégnant.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les projets par le ministre de l'action et des comptes publics et du Directeur départemental des Finances Publiques de Loir-et-Cher,
Vu la volonté de la DGFIP de procéder à la fermeture de la majorité des trésoreries de proximité,

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de :

- ✓ S'OPPOSER fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural.
- ✓ EXIGER le maintien des trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue des comptes des collectivités locales et des établissements publics locaux.

par 9 voix «pour », 0 voix « contre » et 0 abstention.

Fait et délibéré par le Conseil Municipal le 18 septembre 2019.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture le
Publié ou Notifié le :

Pour copie conforme au registre,
Villefrancoeur, le 24/09/2019
Le Maire, Pierre MONTARU